

Session de printemps 2005 : décision modificative n°1 du budget 2005

Première décision modificative du budget 2005 : ce que le Conseil général a décidé

Réuni en session plénière, les 23 et 24 mai 2005, le Conseil général de l'Aube a apporté les premières modifications au budget primitif 2005. **Economie, tourisme, aménagement du territoire et action sociale étaient à l'ordre du jour** : plate-forme pour l'usine de biogazole, haut débit pour tous, natation et travaux pour les collégiens, expo statuaire, centre équestre, commanderie templière, schémas départementaux d'action sociale...

Au fil des rapports

- Voirie : bientôt 300 km en plus
- Le point sur les chantiers de l'UTT et de l'IUT
- Un second vestiaire pour les terrains tous temps du Centre sportif de l'Aube
- Du neuf dans les collèges
- Achever la couverture Internet haut débit
- Marchés publics 2004 : du travail pour les entreprises locales
- Biocarburants : le Conseil général aménage la plate-forme Le Mériot/Nogent
- Une subvention pour construire un centre équestre à Romilly
- Généraliser l'apprentissage de la natation dans les collèges
- Pour une exposition Sculpture à Troyes, en 2007
- Une étude pour mettre en valeur le site templier d'Avallieur
- Vidange décennale du lac du Temple : des mesures pour les poissons
- Protection de l'enfance : le schéma départemental 2005-2009
- Jeunes handicapés, personnes en difficulté : le Conseil général s'exprime

Transfert des routes nationales au Conseil général : 300 km

Afin de simplifier au maximum les procédures de déclassements et de rétrocessions, le Conseil général opte pour la reprise de la totalité du réseau routier que l'Etat souhaite transférer – soit 300 km de Nationales (sur un réseau total de 370 km). Seule demeurera alors dans le domaine routier national la partie de la RN77 comprise entre la rocade de l'agglomération troyenne et la limite avec le département de l'Yonne.

Extension de l'UTT et de l'IUT de Troyes

Les travaux d'extension de l'Université de technologie de Troyes sont en cours.

A l'Institut universitaire de technologie de Troyes (locaux du nouveau département SRC

[Services et réseaux de communication]), ils vont démarrer en juin 2005.

Réalisées sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil général, ces deux opérations sont inscrites au contrat de plan Etat-Région. Les montants définitifs sont à présent connus.

La mise en œuvre des travaux pourra s'effectuer :

- soit par tranches, de façon partielle, dans la limite des crédits déjà inscrits au contrat de plan (7,62 M€ pour l'UTT, 1,68 M€ pour l'IUT)

- soit globalement, après mobilisation des financements complémentaires nécessaires, dans le cadre de la concertation avec les partenaires (Etat, Région, Cat).

Centre sportif de l'Aube : un deuxième bloc vestiaires

Le Conseil général va réaliser la 2ème et dernière tranche de vestiaires autour des deux terrains tous temps qu'il a construits dans le cadre du Centre sportif de l'Aube (Troyes/Rosières). Ce second vestiaire, rendu nécessaire par la forte fréquentation des lieux, sera relié par un tunnel à l'un des terrains. Il sera construit en conformité avec les règles de la FFF (Fédération française de football).

Coût : 800 000 € TTC, soit 700 000 € pour les bâtiments et 100 000 € pour les aménagements extérieurs, y compris les parkings nécessaires à l'homologation FFF.

Maître d'ouvrage, le Conseil général espère obtenir la participation financière de ses partenaires (Etat, Région, Cat).

Gros travaux dans les collèges : un important programme complémentaire

En dehors des rénovations « lourdes », le Conseil général effectue régulièrement de gros travaux d'entretien dans les collèges.

L'enveloppe de 1,85 M€ débloquée à cet effet, en janvier, va être abondée de 755 000 € supplémentaires.

Au programme notamment : St-André (restructuration de la cuisine, réalisation d'une mare pédagogique), Brienne-le-Château (restructuration des vestiaires du gymnase), Piney (extension des locaux de l'administration), Pont-Ste-Marie (réorganisation de l'espace gestion de la vie scolaire), et rénovation de divers logements de fonction.

Accès à l'Internet haut débit dans l'Aube : un appel d'offres pour achever la couverture du département pour la fin 2006, avec tout type de technologies

Soucieux des quelques communes, hameaux et zones d'activités qu'il est impossible de desservir, techniquement, par l'ADSL, le Conseil général s'apprête à lancer un appel d'offres. Objectif : trouver les meilleures solutions technologiques afin d'irriguer la totalité du territoire.

Le Conseil général est d'autant plus attentif à la couverture du territoire qu'il vient de prendre en charge le déploiement technique de l'EXTRANET des collectivités de l'Aube : un portail d'information et d'aide à la gestion qui, à partir du 1er juin 2005, sera dédié à toutes les collectivités de l'Aube (communes, groupements de communes, EPCI, etc)

L'accès à l'Internet haut débit, rappelons-le, s'est déjà considérablement développé dans le département, grâce à l'action conjuguée du Conseil général et de France Télécom.

Avant la fin 2005, 400 communes de l'Aube (soit 96 % des lignes éligibles) auront ainsi accès au haut débit par l'ADSL.

Marchés publics 2004 : plus de 83 % du montant total des marchés attribués sur la région, dont une majorité dans l'Aube

En 2004, le Conseil général a passé **511 marchés publics**

pour un montant ferme de 32 M€HT et 1,45 M€ pour les tranches conditionnelles.

Soit : 209 marchés de travaux (40,90%), 194 marchés de services (37,96% y compris les marchés de transports scolaires) et 108 marchés de fournitures (21,14%).

Ces 511 marchés ont été attribués à **221 entreprises différentes**, originaires de 15 régions françaises, avec une forte prédominance de la région Champagne-Ardenne, **78,67 % des entreprises retenues** étant en effet **champardennaises**.

Les 402 marchés passés sur la région ont représenté 83,30 % du montant de l'ensemble des marchés 2004.

Parmi les entreprises régionales, près de 93 % sont auboises ; 373 marchés ont ainsi été attribués à des entreprises du département.

Mobilisation des collectivités pour l'usine de biogazole : le Conseil général maître d'ouvrage de la plate-forme trimodale Le Mériot/Nogent (13 M€)

Si l'Aube a obtenu l'implantation, dans le Nogentais, d'une usine de biogazole (diesel vert, fabriqué à partir de colza), c'est bien grâce à la mobilisation de tous.

Les collectivités, elles aussi, auront fortement contribué à attirer cet investissement industriel de quelque 100 millions d'euros (M€).

Le Conseil général de l'Aube, la Région Champagne-Ardenne et les communes concernées (Nogent, Le Mériot, et alentours) vont ainsi financer la desserte et la construction de la plate-forme qui accueillera l'usine.

Une étude décisive, lancée dès janvier

Dès janvier, en pleine négociation sur le choix d'implantation, le Conseil général avait décidé de financer l'étude relative à la faisabilité d'une plate-forme d'accueil à l'ouest de Nogent (étude menée en lien avec la Préfecture et les services de l'Etat).

Cette action aura été décisive puisque la plate-forme finalement proposée (Nogent/Le Mériot), l'a emporté, grâce à sa situation géographique (entre la Seine-et-Marne et la ville de Nogent) et aussi, grâce à la qualité de sa desserte (tri-modalité route/fer/voie d'eau).

La réalisation de la plate-forme, concrètement :

- Le site : 10 à 12 hectares de chaque côté de la RN19, à l'ouest de Nogent-sur-Seine, dans le prolongement de la zone des Guignons, en partie sur la commune de Nogent et sur celle du Mériot. Une desserte tri-modale route-eau-fer (Nationale 19, Seine et voie ferrée Paris-Bâle).

- Maître d'ouvrage : Conseil général de l'Aube

- Coût total : 13 M€

- Financement : Conseil général de l'Aube (5 M€), Région Champagne-Ardenne (4 M€) et les communes localement concernées- Nogent, Le Mériot, et alentours (4 M€)

- Calendrier : livraison de la plate-forme fin février 2006 pour un démarrage de l'activité industrielle dès 2007.

- Etudes préalables déjà lancées (relevés topographiques, sondages géotechniques, études hydraulique et environnementale).

Ont par ailleurs été déjà désignés :

- le maître d'œuvre pour les travaux de plate-forme et de VRD (voiries, réseaux)

- le mandataire pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de cette zone d'activité.

Construction d'un important centre équestre à Romilly-sur-Seine : une subvention exceptionnelle de 100 000 €

Le Conseil général accorde une subvention exceptionnelle de 100 000 € à l'association « Romilly Sports 10 », pour construire un nouveau centre équestre dans le parc de la Béchère à Romilly-sur-Seine.

Le nouveau centre n'offrira pas seulement de meilleures conditions (notamment de sécurité) pour la pratique équestre. Il proposera aussi et surtout de nouvelles activités : baby-poney, équitation scolaire, tourisme vert, etc.

Construit sur un terrain mis à disposition par la ville, il comprendra les aménagements suivants :

- un manège couvert de 60 m sur 25
- une écurie de 44 boxes avec selleries, vestiaires, douches et sanitaires,
- un club-house,
- un bureau,
- un logement de gardien,
- des locaux de stockage,
- un gîte d'une dizaine de lits.

Compte-tenu de l'ampleur du projet et de sa contribution au rayonnement de la ville, le Conseil général a décidé d'y participer. Outre la subvention départementale de 100 000 €, l'opération (estimée à 972 300 €) devrait aussi être aidée par l'Union européenne (240 000 €), l'Etat (20 000 €), la Région (60 000 €), le Fonds national de développement au sport (60 000 €).

Natation au collège (en Sixième) : une nouvelle aide, afin que chacun bénéficie de la gratuité des transports et de l'entrée à la piscine

L'accès aux cours de natation, pour les collégiens aubois de classe de 6ème, sera désormais totalement gratuit pour tous, quel que soit leur établissement. Considérant les inégalités d'accès à la piscine, selon que les collèges sont plus ou moins proches d'une piscine, le Conseil général a décidé de compenser les problèmes d'éloignement et de surcoût. Désormais, il va financer le transport et l'entrée à la piscine des collèves qui ne pouvaient pas se permettre de prélever ces coûts sur leur budget.

Cette aide s'ajoutera à celle traditionnellement prévue, chaque année, en faveur de la natation scolaire (primaires, collèges et classes spécialisées).

C'est ce qui s'appelle de l'aménagement du territoire – et de l'égalité des chances.

Vers une grande exposition sculpture à Troyes, à l'été 2007, en l'église Saint-Jean rénovée

Tout comme le vitrail, la sculpture fait partie des priorités affichées au 4e Contrat de plan Etat/Région signé en 2000. Si la région tout entière est concernée, Troyes et l'Aube ont toutefois une forte légitimité en matière de statuaire et de vitrail, car ayant été au cœur d'une création d'excellence en ces 2 domaines, en particulier au XVIe siècle.

Une exposition d'envergure nationale est ainsi en train de se monter sur Troyes, pour l'été 2007 – dans le prolongement de l'inventaire des objets mobiliers qui vient de se faire dans l'Aube, sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil général.

L'exposition proprement dite :

L'église Saint Jean au Marché, au cœur de la ville de Troyes, réunira de 100 à 150 œuvres

significatives de l'âge d'or de la sculpture champenoise – un patrimoine qui compte parmi les plus remarquables de France (*).

L'expo offrira un parcours artistique allant de la période gothique à la Renaissance, c'est-à-dire de la fin du XIV^e siècle au XVI^e siècle.

Ce ne sera toutefois qu'un concentré pédagogique, destiné à sensibiliser le public à la sculpture... pour ensuite l'inviter à la découverte d'autres œuvres in situ, dans les musées et les églises de l'Aube (ex : la Mise au tombeau de Chaource).

Une opération partenariale :

- **Maîtrise d'ouvrage** de l'exposition (coordination, logistique, muséographie, communication...) : **Conseil général de l'Aube.**

- Restauration de l'église Saint-Jean :

à charge, pour la ville de Troyes, de parfaire la restauration de cet écrin destiné à accueillir l'expo (achèvement de la rénovation extérieure + rénovation intérieure).

- Restauration des œuvres exposées : certaines œuvres devront être auparavant restaurées.

Les collectivités propriétaires devraient bénéficier, pour cela, d'un fort accompagnement de la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) – ainsi que des aides habituelles de l'Etat, de la Région et du Conseil général de l'Aube.

Coût de l'opération,

y compris les restaurations de l'église et des œuvres :

2,1 millions d'euros HT, soit : 670 000 € pour les travaux de l'église Saint-Jean,

670 000 € pour la restauration des œuvres, 755 000 € pour l'exposition.

Financement escompté : Union européenne (Feder), Etat, Région : 1 217 000 €

Conseil général de l'Aube et Ville de Troyes : 733 250 €, financés à parité.

(*) Par son abondance (plus de 3000 œuvres protégées), par sa variété, son originalité et sa qualité, la sculpture champenoise de la période gothique à la Renaissance est considérée comme l'une des plus remarquables de France. Début XVI^e, Troyes constitua notamment un foyer artistique de la première importance – avec l'épanouissement, dans la sculpture, d'un génie local aux traits particuliers. Un type féminin est alors créé (visage rond, front bombé, pommettes saillantes, yeux légèrement bridés...). Les œuvres sont sobres, réalistes, à la fois profondément religieuses et humaines.

Très nombreux dans les églises de la région de Troyes, les chefs-d'œuvre sont également répartis sur tout le département (Chaource, Géraudot, Bayel, Mussy, etc). La variété des styles témoigne d'une période de grande créativité, d'échanges et d'influences entre ateliers locaux et courants artistiques de toute l'Europe (flamand, parisien, val de Loire, renaissance italienne)...

Mise en valeur du site templier d'Avalleur (Bar-sur-Seine) : une étude préalable sur la faisabilité du projet

Le Conseil général va aider « l'Association de développement du Barséquanais » à financer une étude en vue de la mise en valeur du site templier d'Avalleur (près de Bar-sur-Seine).

La commune de Bar-sur-Seine étant propriétaire de la commanderie templière d'Avalleur (12^e siècle), il est question de s'appuyer sur l'histoire du lieu, pour y développer un projet touristique axé sur l'ordre des Templiers.

Une étude de faisabilité de 42 800 € va ainsi être conduite, pour étudier tous les aspects

techniques, architecturaux, commerciaux et financiers d'un tel projet. Le Conseil général y contribuera à hauteur de 20 % (8560 €).

Fondé à Jérusalem en 1118 par le Champenois Hugues de Payns et ses 7 compagnons, l'ordre des Templiers avait pour mission de garantir la sécurité de la ville sainte et des pèlerins qui s'y rendaient. Son rayonnement fut très important jusqu'à son anéantissement en 1314, avec la disparition de son dernier grand maître, Jacques de Molay, mort brûlé.

Plus de 1000 fermes templières sont encore recensées en Europe et sur le bassin méditerranéen – dont 60 en Champagne-Ardenne. La commanderie d'Avallieur, qui jouxte une ferme du domaine privé, est exceptionnellement conservée.

Opérations de sauvegarde de la faune piscicole à l'occasion de la vidange décennale du lac du Temple

A l'occasion de la vidange décennale 2005 du lac du Temple, le Conseil général va financer, pour moitié, les opérations de sauvegarde des poissons (*) – l'autre moitié étant financée par l'IIBRBS (institution interdépartementale des barrages réservoirs du bassin de la Seine).

Coût total : 16 200 €

Au lac du Temple (et, par la même occasion, au lac Amance), le niveau des eaux baissera progressivement à partir du mois de mai. La saison touristique s'y achèvera un peu plus tôt que d'habitude (fin septembre au lieu d'octobre).

(*) 1) Les poissons, sortis du lac, seront installés provisoirement en pisciculture.

2) On en profitera pour conduire une étude scientifique sur la faune piscicole (identification, nombre, etc.).

Le schéma départemental de protection de l'enfance 2005-2009 : adapter les réponses, coordonner les actions

Le Conseil général adopte le Schéma départemental de protection de l'enfance 2005-2009 qui résulte des travaux menés par ses services (Didams) en lien avec les services d'Etat (PJJ- Protection judiciaire de la jeunesse, magistrats de la jeunesse, Education nationale, Ddass), les élus, associations, services et établissements habilités...

Les grandes orientations du schéma :

- prévention
- décloisonnement, innovation, adaptations des réponses aux situations
- structuration du réseau d'intervention des partenaires
- observation des pratiques et des publics

Dès 2005, diverses actions seront engagées dans ce cadre, notamment en matière d'accueil des enfants et de coordination de l'ensemble des acteurs « enfance ».

Enfants et adolescents handicapés, personnes en situation de précarité : 2 schémas départementaux de l'Etat soumis au Conseil général

Avec la décentralisation, les départements ont acquis une compétence générale en matière sociale.

La loi veut ainsi, désormais, que les Conseils généraux se prononcent sur certains schémas sociaux relevant pourtant de la compétence exclusive de l'Etat (autrement dit, élaborés et

financés par des services d'Etat).

C'est le cas pour 2 schémas départementaux présentés à cette réunion :

- le schéma en faveur des enfants et des adolescents handicapés,
- le schéma de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion des personnes en situation de précarité sociale.

Constatant notamment que, dans l'Aube :

- le taux d'équipement pour les jeunes handicapés est inférieur à la moyenne régionale,
- en revanche, l'équipement en CHRS (centres d'hébergement et de réadaptation sociale pour les personnes en situation de grande précarité) est nettement supérieur à la moyenne nationale : 1,63 place pour 1000 habitants dans l'Aube (contre 0,91 pour 1000 en France)

le Conseil général appelle l'Etat à un rééquilibrage de ses actions.

L'objectif étant que le niveau de service et les efforts des départements, au sein de la France comme dans la région, se répartissent de façon juste et équilibrée.